



Mission de conseil et d'accompagnement en analyse des risques psychosociaux

Termes de référence

1. INTRODUCTION

1.1. PRESENTATION DE PUI

Première Urgence Internationale (PUI) est une Organisation Non Gouvernementale de solidarité internationale, à but non lucratif, apolitique et laïque. L'ensemble de ses personnels se mobilise au quotidien pour couvrir les besoins fondamentaux des victimes civiles mises en péril, marginalisées ou exclues par les effets de guerres, de catastrophes naturelles, des conséquences du réchauffement climatique, et d'effondrement économique consécutif à un bouleversement politique international ou national. L'objectif est d'aider les populations déracinées dans l'urgence, tout en leur permettant de regagner rapidement autonomie et dignité. L'Association mène environ 200 projets par an, dans les domaines de la santé, la nutrition, la sécurité alimentaire, la réhabilitation d'infrastructures, l'eau et l'assainissement et la relance économique. PUI intervient en appui à près de 6 millions de personnes dans 5 continents.

1.2. CONTEXTE GENERAL DE LA PRESTATION

L'organisation a entamé depuis plusieurs années un travail visant à renforcer l'identification, la prévention et la réponse aux risques psychosociaux pour ses collaborateurs. Prenant en compte les particularités du travail dans le milieu humanitaire, PUI travaille aussi à améliorer le bien-être au travail aussi appelé « staff care » au siège et sur le terrain et qui englobe toutes les mesures et politiques mises en place pour prendre soin du personnel d'une organisation, en veillant à leur bien-être physique, émotionnel et mental. Dans le cadre de l'élaboration d'un plan global et du développement du document unique d'évaluation des risques (DUERP), PUI souhaite mener un travail en profondeur sur l'analyse des risques et de leurs facteurs, ainsi que des réponses actuelles ou programmées, afin de mitiger ces risques et d'améliorer le bien-être et la qualité de vie au travail concernant les personnels au siège et sur les missions.

2.OBJECTIFS

2.1. OBJECTIF GENERAL

PUI attend de cette consultance d'effectuer une analyse des situations de travail dans le but de mitiger les risques psychosociaux et d'améliorer le bien-être et la qualité de vie au travail concernant les personnels au siège et sur les missions.

2.2. OBJECTIFS SPECIFIQUES

Les objectifs spécifiques sont donc premièrement d'établir un diagnostic concernant les risques psychosociaux, étendus à la question du bien-être et de la qualité de vie au travail, ainsi que les outils actuels de réponse à ces risques existant chez PUI, (incluant leurs forces et limitations) deuxièmement de fournir des recommandations applicables et contextualisées pour prévenir et répondre aux risques et problématiques identifiées.

2.3. RESULTATS ATTENDUS

- 1- Identification des risques et des facteurs de risques pour les salariés au siège, les salariés internationaux en mission, et les salariés nationaux sur les missions prenant en compte :
 - Leur type de contrat et leur position dans l'organigramme, leur ancienneté
 - Le contexte de travail
 - Les modalités de télétravail (pour siège uniquement)
 - Tout autre déterminant, impactant la qualité de vie et le bien-être au travail
- 2- Une analyse des actions existantes (facteurs de protection), planifiées ou déjà mises en place et leurs adéquations aux risques et facteurs de risques identifiés.
- 3- Une Analyse "concurrentielle" ou « bench-marking » : ce qui est mis en place dans des ONG pour répondre à des risques et facteurs de risques similaires
- 4- Des recommandations applicables et contextualisées permettant la construction et la mise en œuvre d'un plan d'action institutionnel pour la prévention et la prise en charge des risques psychosociaux et l'amélioration de la qualité de vie au travail.

2.4. LIVRABLES ATTENDUS

Un rapport présentant :

- La méthodologie employée et ses limites
- Présentation de l'analyse incluant une cartographie des risques et facteurs de risques & protection identifiés
- Des cadres de références pour la direction et les managers concernant la prévention et la prise en charge des RPS ainsi que l'amélioration de la qualité de vie au travail

- Des recommandations sur un plan de communication permettant de communiquer les résultats de l'analyse et de sensibiliser les membres de l'organisation au siège et sur le terrain aux risques psychosociaux et à l'importance de la qualité de vie au travail.
- Proposer des recommandations précises et applicables, incluant les ressources humaines, formations et une proposition de mise à jour du DUERP pour le développement et/ou renforcement d'un plan d'action pour l'organisation Un document de restitution au comité de pilotage

3. Méthodologie :

Le/la consultant.e ou l'équipe de consultance sera invitée à proposer une description précise de la méthodologie proposée. Il est cependant attendu que l'approche méthodologique inclue :

- Une méthode qualitative et quantitative, participative, impliquant les équipes
- Grille d'entretien et entretiens semi-directifs
- Analyses issues de la collecte de données et des documents clefs qui seront fournis au prestataire retenu
- Questionnaire évaluant des indicateurs de bien-être au travail, à l'attention de l'ensemble des acteurs

4. Durée de la mission et budget :

3 mois

5. Calendrier de réalisation de l'action

Il est attendu que la consultance puisse démarrer à partir de novembre 2023.

6. Modalités de remise des propositions

Le comité de sélection de PUI étudiera les offres reçues sur la base d'un dossier composé des pièces suivantes rédigées en français :

- Une proposition technique et financière détaillée (Eléments de compréhension des Termes de Référence, méthodologie proposée, chronogramme ajusté, budget détaillé)
- CV(s) actualisé(s)

- Des contacts pour une prise de références
- N° d'enregistrement commercial
- Tout autre élément jugé utile

Les propositions non complètes ne seront pas considérées.

Les propositions devront être adressées à la Direction des Ressources Humaines suivant la Référence « Consultance analyse RPS 2023 » et envoyées à :

candre@premiere-urgence.org et avec en copie : elegrand@premiere-urgence.org

La date limite de réception des offres est fixée au 13 octobre 2023 à 18h.